

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 avril 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TROIS AVRIL à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

OBJET

AFFAIRE N°2023_025_BC_7
Attribution de la subvention annuelle à l'Agence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat (AGORAH) pour l'exercice 2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Olivier HOARAU

Nombre de votants : 14

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

Mme Mélissa COUSIN procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

- la convocation a été faite le :
28 mars 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
10/04/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2023

AFFAIRE N°2023_025_BC_7 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE À L'AGENCE POUR L'OBSERVATION DE LA RÉUNION, L'AMÉNAGEMENT ET L'HABITAT (AGORAH) POUR L'EXERCICE 2023

Le Président de séance expose :

Contexte

Par délibération en Bureau Communautaire du 1^{er} mars 2021, le TCO a reconduit son engagement de 2018-2020 à participer à la mise en œuvre du programme d'études de l'Agence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat (AGORAH) pour la période 2021-2023.

Ainsi la convention de partenariat triennale 2021-2023, signée le 21 avril 2021, prévoit l'attribution par le TCO d'une subvention totale de 150 000 € sur 3 ans, accordée annuellement par tranche de 50 000 €.

Par courrier en date du 10 janvier 2023, l'AGORAH a transmis au TCO son programme de travail et son budget prévisionnel pour l'année 2023.

Il convient donc sur la base de ces éléments de valider l'attribution de la subvention de 50 000 € pour l'année 2023 afin de permettre la réalisation de ce programme de travail.

L'AGORAH agence d'urbanisme et d'aménagement

L'AGORAH, est une agence d'urbanisme et d'aménagement créée depuis 1992 à La Réunion. Elle anime la réflexion stratégique et prospective dans le domaine de l'aménagement et du développement du territoire pour le compte de son Conseil d'Administration dont fait partie le TCO et de ses adhérents partenaires.

L'agence se structure autour de 3 pôles :

- le Pôle Ressources & Valorisation,
- le Pôle Aménagement & Environnement,
- le Pôle Développement & Territoire.

Réunissant géographes, aménageurs, statisticiens, analystes et spécialistes cette équipe pluridisciplinaire, de 19 personnes, contribue à la réalisation du programme à travers les 4 axes de travail :

- Connaissances territoriales,
- Évolutions & dynamiques spatiales,
- Prospective & planification territoriale,
- Innovation.

Pour rappel, la représentation du TCO au Conseil d'Administration de l'Agorah est assurée par :

- Mme Hélène ROUGEAU en qualité de titulaire ;
- Mme Denise DELAVANE en qualité de suppléante.

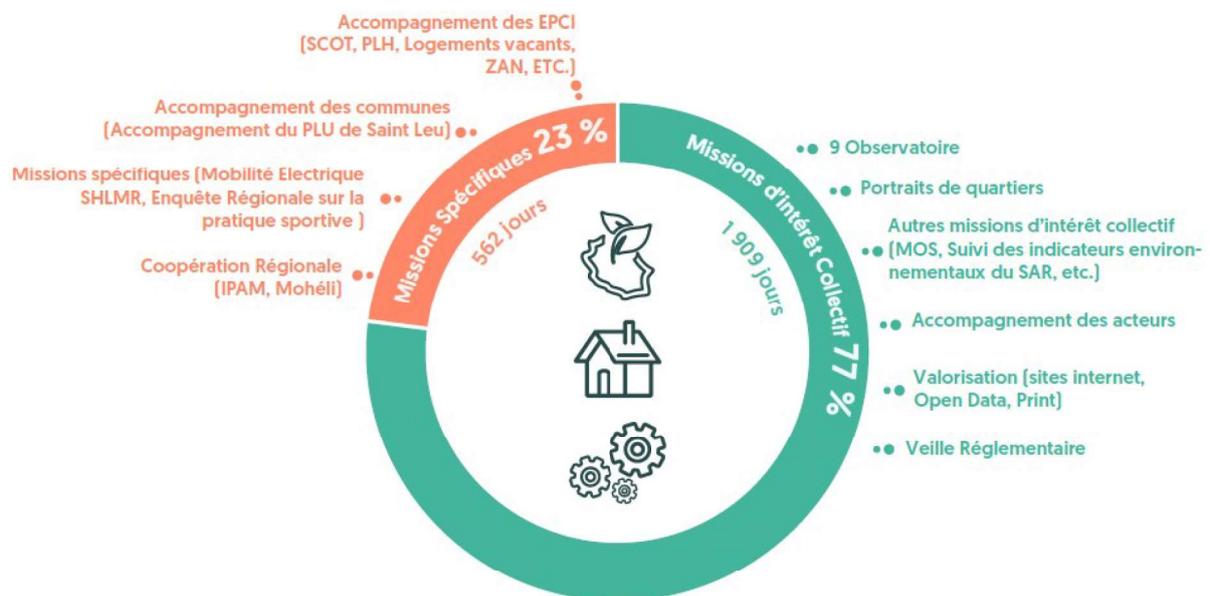
Le bilan d'activités 2022

Les résultats de toutes les missions d'intérêt collectif qui sont réalisées par l'AGORAH sont accessibles au TCO.

Quelques chiffres sur l'activité 2022 :

- Budget de 2022 d'environ 1,5 Millions d'euros (contre 1,4 Millions d'euros en 2021) ;
- Missions d'intérêt collectif 1 909 jours consacrés (contre 2095 jours en 2021) ;
- Missions spécifiques : 562 jours consacrés (contre 888 jours en 2021) ;
- 15 missions en lien direct avec les collectivités (EPCI, région, communes et services de l'État), comme en 2021.

Quelques exemples de travaux réalisés en 2022 :



Parmi les données et productions phares, que l'Agorah a continué à actualiser et à consolider en 2022, nous pouvons ainsi citer :

- Le recensement intégral des équipements publics et parapublics du territoire (équipements culturels, éducatifs, sportifs, administratifs, etc.) ;
- La production de données permettant d'observer la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols sur le territoire ;
- Le recensement intégral de toutes les zones d'activités économiques du territoire ;
- La production d'une base de données sur les grandes et moyennes surfaces de l'île ;
- Le suivi des dynamiques de construction en fonction de différentes typologies (logement privé/social, individuel/collectif, ...)
- L'analyse des marchés de l'habitat, avec la production et l'analyse des données territoriales sur le niveau des transactions immobilières et foncières (prix des maisons, appartements, terrains à bâtir), ainsi que sur les niveaux de loyers pratiqués dans le parc locatif ;
- La production de données relatives aux potentiels foncières et aux dents creuses du territoire, ainsi que de données relative à la mutabilité urbaine (potentiels de mutabilité verticale et de mutabilité horizontale et fonction de critères de dureté foncière et des caractéristiques des parcelles et du bâti existant) ;

- La collecte et la production de toutes les données relatives à la gestion et assimilés, les déchets d'activités économiques, etc.), en lien avec le territoire ;
- La collecte et la production de données relatives à la mobilité et aux déplacements, avec l'utilisation de nouvelles données sur la congestion routière et l'accidentologie (partenariats avec des plateformes comme Waze) ;
- La compilation de tous les règlements et zonages d'urbanisme des 24 communes de La Réunion en temps réel et avec un recul historique depuis 2011.
- Etc.

S'agissant du suivi et de l'analyse des dynamiques spatiales, le travail réparti entre les travaux du groupe « étalement urbain » et le projet de mode d'occupation du sol (MOS) ont permis en 2022, d'explorer de nouvelles méthodes, de réfléchir à de nouveaux outils de mesure et de spatialisation face aux nouveaux enjeux réglementaires qui s'imposent aux territoires notamment : suivi de l'artificialisation des sols suite à la Loi Climat et Résilience et outil de spatialisation des modes d'occupation des sols.

En matière de connaissance territoriale, 2022 a notamment permis la préfiguration d'un observatoire habitat foncier à l'échelle de La Réunion, pour la mise en œuvre du PLOM et l'accompagnement de 4 communes engagées dans le dispositif Petites Villes de Demain (PVD).

En plus des missions socles, l'AGORAH réalise un certain nombre d'études spécifiques pour le TCO qui font l'objet de financements dédiés :

En effet, en 2022, l'équipe a consacré 60 % du temps dédié à la « planification territoriale » à l'actualisation des observatoires du PLH et du SCoT du TCO :

- S'agissant du SCoT, ces travaux ont fourni au TCO des indicateurs à jour afin réaliser son évaluation réglementaire à mi-parcours. Cette évaluation a contribué à motiver la prescription de révision générale du SCoT. Par ailleurs, l'actualisation annuelle de cet observatoire alimentera les travaux de révision notamment le diagnostic du territoire.

- De la même manière la consolidation et la mise à jour des indicateurs du PLH permettent de disposer d'un Observatoire Habitat Foncier qui alimentera les futurs travaux de l'évaluation à mi-parcours ;

L'AGORAH a également débuté la réalisation d'une étude sur le stock de « logements vacants » du TCO. Ce travail s'inscrit dans les objectifs du PLH et du SCoT de lutte contre la vacance. Il permettra éventuellement au TCO de rentrer en contact avec les propriétaires de ces logements vacants.

Enfin, l'AGORAH en 2022 contribue au développement et au déploiement d'une application mutualisée à destination des équipes PILHI du territoire. L'AGORAH a la charge de faire le lien avec le prestataire en charge du développement informatique de cet outil mutualisé, dont le développement sera financé par la DEAL et la maintenance financée conjointement par les 5 EPCI.

A noter qu'en 2022, la commune de Saint-Leu a également sollicité et bénéficié d'un accompagnement de l'AGORAH dans le cadre de la révision de son PLU.

Programme de travail 2023

Le programme de travail 2023 présenté en annexe fait apparaître la description des missions et actions déclinées en signalant le ou les pôles porteurs/contributeurs.

Parmi les missions socles et les observatoires portés par l'AGORAH, sont programmés pour 2023 :

Observatoire du foncier économique :

- Adaptation du recensement au contexte « Loi climat et résilience » ;
- Animation du réseau d'acteurs.

Observatoire de l'habitat indigne :

- Animation du comité technique sur la capacité et les difficultés des opérateurs à répondre aux besoins importants en améliorations de l'habitat ;
- Présentation de l'outil métier pour les équipes PILHI et formation des techniciens ;
- Rapport d'étude et plaquette sur les chiffres clés de l'ORHI ;
- Organisation d'une matinale.

Observatoire des mobilités durables & de l'intermodalité :

- Poursuite de l'investigation des data Waze et publication d'un livret synthétique sur les investigations 2022 ;
- Publication du bilan annuel 2021/2022 et d'une plaquette de synthèse des principaux indicateurs ;
- Poursuite de la mise en œuvre de l'observatoire (collecte, analyse des données, animations).

Observatoire des loyers privés à la Réunion :

- Redéfinition du périmètre d'observation ;
- Recherche et exploitations de nouvelles sources de données ;
- Demande d'agrément du Ministère du Logement.

Observatoire des équipements :

- Enrichissement de la donnée base des équipements ;
- Atelier d'échanges avec les EPCI ;
- Organisation d'1/2 journée thématique

Observatoire réunionnais des déchets :

- Mise à jour des données de collecte et traitement des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés),
- Enquête ITOM (Installations de Traitement des Ordures Ménagères) ;
- Début de l'observatoire de l'économie circulaire ;
- Poursuite des actions partenariales pour le suivi des DAE (Déchets d'Activités Économiques).

Groupe étalement urbain :

- Suivi annuel de la tâche urbaine ;
- Poursuite du développement de la donnée évaluant l'artificialisation ;
- Présentation de la donnée MOS (Modes d'Occupation des Sols) Réunion finalisée.

Observatoire des transactions immobilières & foncières :

- Exploitation de nouvelles sources de données ;
- Redéfinition de la méthodologie d'analyse ;
- Production semestrielle d'une note sur la conjoncture immobilière.

Observatoire de l'urbanisme réglementaire :

- Veille réglementaire en continu PLU, SCoT, SAR ;
- Mise à jour et diffusion en open data de la base permanente des PLU ;
- Notes techniques sur les projets de documents de planification.

PEIGEO & Open Data :

- Co-organisation des Rencontres Géomatiques de La Réunion ;
- Maintenance et alimentation de la plateforme ;
- Organisation de session de formation ;
- Poursuite du développement partenarial.

Portraits de quartiers :

- Mise à jour en continu ;
- Création et déploiement de nouveaux tableaux de bords thématiques.

Parmi les autres missions d'intérêt collectifs ou spécifiques prévues en 2023, sont notamment prévues, pour le TCO :

- Observatoires du SCoT et du PLH ;
- Appui au Zéro Artificialisation Nette ;
- Finalisation étude logements vacants.

Ce programme de travail a été adopté en Conseil d'Administration et en Assemblée générale de l'AGORAH le 8 décembre 2022.

Budget prévisionnel 2023

Les principaux financeurs qui constituent également le Conseil d'Administration sont le Conseil Régional, l'État, les EPCI et l'ARMOS.

Le budget de l'AGORAH se répartit à 70 % pour les missions d'intérêt général et 30 % de missions spécifiques.

Le budget prévisionnel 2023 adopté par le Conseil d'Administration est de **1 598 942 €**.

	2023 Montant prévisionnel des produits (recettes)	<i>Rappel 2022 Montant prévisionnel des produits (recettes)</i>
Partenaires constants Dont TCO	948 000 € 50 000 €	952 000 € 50 000 €
Conventions (Missions d'intérêt collectif et missions spécifiques) Dont TCO	650 942 € 84 598 €	640 370 € 18 598 €
Total des produits	1 598 942 €	1 592 370 €

En tant que partenaire constant, **le TCO est sollicité par l'AGORAH, pour une participation annuelle de 50 000 €, au titre de la convention partenariale 2021-2023 (validée en Bureau Communautaire du 1^{er} mars 2021 et signée en 2021) et sur la base du programme de travail pour 2023.**

Pour rappel :

Le montant de 18 598 € engagé par le TCO en 2022 au titre des missions spécifiques correspond au montant de l'actualisation annuelle des deux observatoires SCoT et PLH.

Le montant de 84 598 € est déjà engagé par le TCO pour 2023, au titre des missions spécifiques suivantes :

- Actualisation des observatoires du SCoT et du PLH / Création d'indicateurs complémentaires en lien avec la Loi Climat et Résilience du 28 août 2021 (33 598 €) ;
- Appui au Zéro Artificialisation Nette dans le cadre de la révision du SCoT (35 000 €) ;
- Étude sur les logements vacants (16 000 €).

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/03/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 16/03/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20230406-2023_025_BC_7-DE



APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **ATTRIBUER** la subvention annuelle de 50 000 € à l'Agorah pour la réalisation de son programme de travail 2023 ;
- **VALIDER** le projet de convention de financement entre le TCO et l'AGORAH pour l'exercice 2023 ;
- **AUTORISER** le Président à signer la convention de financement entre le TCO et l'AGORAH pour l'exercice 2023 ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les autres actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président